

**LES CÉGEPS : UN INVESTISSEMENT ESSENTIEL ET
RENTABLE POUR LE QUÉBEC!**

Mémoire de la Fédération des cégeps

10 février 2015

INVESTIR COLLECTIVEMENT DANS LE RÉSEAU DES CÉGEPS : UN CHOIX QUI RAPPORTE!

Plusieurs analyses rendent compte de l'importance de l'investissement dans l'enseignement en ce qui a trait au processus de croissance économique. Selon L'OCDE, les sociétés qui se développent et créent de la valeur sont celles qui investissent dans leur système d'éducation, plus particulièrement aux niveaux « post-obligatoires » et dans le développement du savoir, de la recherche et des technologies¹.

Le Québec occupe la première place au Canada quant à l'obtention d'un diplôme post-secondaire chez les 18-24 ans (46,7 %). En 2013, les études collégiales publiques ont attiré plus de 173 200 étudiants à l'enseignement ordinaire. Pour la même année, quelque 27 300 inscriptions étaient enregistrées à la formation continue créditée.

De nombreuses retombées positives, la plupart quantitatives, sont bien documentées. Les taux de rendement individuels et sociaux qui sont associés aux investissements en éducation post-secondaire sont élevés et les avantages pour une société d'investir dans le capital humain sont largement reconnus.

Dans la récente étude sur la contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie publiée par la firme SECOR-KPMG², l'importance de l'apport du réseau collégial public pour la société québécoise a été évaluée sous l'angle des bénéfices économiques qu'en retirent les individus eux-mêmes, les employeurs, les entreprises et la société québécoise en général; la démonstration est éloquent.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES QUE PROCURE LE RÉSEAU DES CÉGEPS³

POUR LES DÉTENTEURS D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

Pour la personne qui détient un DEC, les retombées économiques sont de plusieurs ordres. Premièrement, chaque détenteur d'un DEC obtient toute sa vie un rendement annuel de 16,6 % sur ce qu'il a déboursé pour ses études collégiales.

Au cours de sa vie active, il disposera en moyenne d'un revenu de 31,6 % plus élevé que celui d'un diplômé du niveau secondaire, ce qui correspond à 560 000 \$ supplémentaires.

¹ OCDE, *L'investissement en capital humain via l'enseignement et la formation « post-obligatoire »*, Perspectives économiques de l'OCDE 2/ 2001 (no 70), p. 183-204

² Fédération des cégeps, KPMG-SECOR, *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, Novembre 2014.

³ *Ibid.*

À l’instar de nombreuses autres études, cette analyse révèle également que les détenteurs d’un diplôme d’études post-secondaires s’intègrent mieux au marché du travail avec un taux d’emploi nettement supérieur à ceux possédant uniquement un diplôme d’études secondaires (DES), soit 70,9 % contre 58,7 % respectivement⁴. Les détenteurs d’un DEC ont aussi un taux de chômage moins élevé que les des détenteurs d’un DES dont le taux de chômage est de 33 % plus élevé que celui des diplômés de cégep.

POUR LES EMPLOYEURS ET LES ENTREPRISES

« Le niveau de vie de la société québécoise est étroitement lié à la productivité et à la compétitivité des organisations établies sur son territoire⁵. »

Les cégeps contribuent de façon significative à l’augmentation d’un bassin de main-d’œuvre qualifiée au Québec. En moyenne, ce sont près de 40 000 cégépiens qui obtiennent leur DEC chaque année à la formation ordinaire. En 2013, plus de 16 000 diplômes ont été décernés à la formation technique ordinaire et quelque 24 000 diplômes à la formation préuniversitaire. À la formation continue, 10 000 adultes ont décroché un diplôme technique (AEC et DEC).

LES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT ET DE TECHNOLOGIE (CCTT)

Une récente enquête couvrant la période de 2007 à 2011 révélait que 93 % des clients estiment avoir amélioré leur capacité d’innovation grâce aux services reçus des CCTT, notamment par l’appropriation de nouvelles connaissances, de nouvelles expertises ou de savoir-faire ainsi que par l’amélioration des compétences du personnel⁶. Selon cette même enquête, l’impact sur la profitabilité des entreprises a augmenté de 78 %. L’évaluation du gain en productivité et en innovation est estimée à plus de 210 millions de dollars pour les entreprises ayant fait affaire avec un centre collégial de transfert de technologie en 2012-2013, une évaluation qui ne prend en compte que 40 CCTT publics à vocation technologique. Le nombre d’entreprises soutenues par un CCTT n’a cessé de croître depuis et trois autres centres de recherche collégiaux ont reçu la reconnaissance CCTT de la part du gouvernement. Ces données ne rendent pas compte non plus des activités des six CCTT qui sont spécialisés en pratiques sociales novatrices.

POUR LES RÉGIONS

Les cégeps comptent plus de 90 sites de formation en territoire québécois, ce qui permet aux étudiants de poursuivre leurs études à proximité de leur domicile familial, un facteur contributif à la persévérance scolaire ainsi qu’à la rétention des jeunes diplômés dans leur région⁷. La répartition des cégeps sur l’ensemble du territoire contribue également à attirer des jeunes dans des régions plus éloignées, intéressés par des programmes de formation spécialisés, souvent en lien avec la base économique régionale, ainsi que par les perspectives d’emplois futurs qui y

⁴ Inclut les détenteurs de diplômes d’études collégiales, de diplômes d’études professionnelles, de certificats et de programmes courts de premier cycle universitaire.

⁵ Fédération des cégeps, KPMG-SECOR, *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, novembre 2014, p. 22.

⁶ Ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, (Mai 2013). *Rapport d’évaluation-Performance du dispositif des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)*.

⁷ Madeleine Gauthier, Serge Côté, Marc Molgat et Frédéric Deschenaux, *Pourquoi partent-ils? Les motifs de migration des jeunes régionaux*, Recherches sociographiques, vol. 44, n° 1, 2003, p. 113-139.

sont rattachées. Les jeunes qui poursuivent leurs études en région ont plus de chance de s'y enraciner et de contribuer à la création et au succès des entreprises locales.

Grâce à la présence dispersée des cégeps et des CCTT, l'ensemble du Québec bénéficie de retombées économiques découlant de leurs dépenses d'exploitation et d'investissement. Pour certaines régions, les cégeps et leurs CCTT constituent un réel moteur de l'activité économique par le poids qu'ils représentent dans l'économie locale, ainsi que par le dynamisme de leur direction et de leurs employés.

Les cégeps contribuent également à la vie communautaire en donnant accès à leurs infrastructures culturelles et sportives ainsi qu'en animant leur milieu⁸.

POUR LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL

Plusieurs analyses ont permis de démontrer la relation inverse qui existe entre le niveau de scolarité atteint par un individu et le recours aux programmes sociaux et de santé. De fait, l'éducation a un impact positif sur l'adoption de saines habitudes de vie⁹. Au Québec, les détenteurs d'un DEC recourent moins fréquemment au programme québécois d'aide sociale, ce qui représente, pour la seule année 2013, des économies de 145 millions de dollars¹⁰.

Globalement, le réseau des cégeps a rapporté 9,8 milliards de dollars à la société québécoise en 2012-2013. De ces 9,8 milliards de dollars, 6,5 milliards proviennent de la productivité accrue de l'ensemble des diplômés du collégial. Cette hausse de la productivité est attribuable en grande partie au développement personnel et professionnel des jeunes. Les dépenses des cégeps et de leurs CCTT ont généré plus de 2 milliards de dollars en valeur ajoutée, contribuant ainsi à l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) du Québec. Enfin, l'investissement dans la formation collégiale du point de vue de la société rapporte annuellement un rendement de 9,7 %.

Les cégeps ont permis de soutenir plus de 27 000 emplois et de produire des revenus fiscaux d'environ 600 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et de 200 millions de dollars pour le gouvernement fédéral en 2012-2013.

POUR LES CONTRIBUABLES

Les diplômés du cégep ayant des revenus supérieurs à ceux des détenteurs d'un DES, ils ont versé un milliard de dollars de plus en taxes et impôts en 2013. Alors que sa formation représente une dépense publique de 47 000 \$, un étudiant qui obtient son DEC contribue durant sa vie active à des entrées fiscales de 200 000 \$ pour le gouvernement du Québec, ce qui représente un rendement quatre fois supérieur à ce que lui coûte la formation de chaque diplômé. Dans son ensemble, l'investissement dans l'enseignement collégial offre chaque année aux contribuables un rendement de 6,3 %.

⁸ Fédération des cégeps, KPMG-SECOR, *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, Montréal, novembre 2014.

⁹ OCDE (2013). *Regards sur l'éducation 2013* : Les indicateurs de l'OCDE.

¹⁰ *Ibid.*

L'ADÉQUATION FORMATION ET EMPLOI, UNE PRIORITÉ!

Selon les plus récentes perspectives d'Emploi-Québec, près de 1,4 million d'emplois seront à combler entre 2013 et 2022 au Québec, dont 19 % seront de nouveaux emplois liés à la croissance, et 81 % seront liés aux départs à la retraite. On considère que 58 % de ces emplois devraient être comblés par les jeunes intégrant le marché du travail et 18 % par des immigrants.

Pour cette même période, plus de 85 % de la croissance prévue de l'emploi de niveau technique touchera aux métiers qui requièrent une formation collégiale, ce qui équivaut à quelque 85 000 nouveaux emplois qui devront être comblés par des techniciens et des technologues. Selon le guide 2014 des Éditions Jobboom, un grand nombre de formations collégiales techniques figurent parmi les 130 formations gagnantes recensées. Que ce soit du côté des formations dont le nombre d'offres d'emploi excède le nombre de diplômés — notamment Technologie des productions animales, Techniques de la logistique du transport et Technique de génie chimique — ou du côté de celles dont la popularité auprès des employeurs ne se dément pas année après année — Archives médicales, Techniques d'éducation à l'enfance et Technologie de radio-oncologie, entre autres —, on constate toute la pertinence de maintenir le niveau de l'offre de formation technique collégiale pour combler les besoins actuels et futurs du marché du travail.

Les emplois qui ne pourront être directement comblés par les nouveaux diplômés ou les personnes immigrantes (24 %) nécessiteront le développement des compétences des personnes déjà en emploi, de celles en chômage afin de favoriser leur intégration et le maintien en poste de personnes retardant leur départ en retraite. Cette réalité confirme l'importance de préserver, voire d'améliorer l'accessibilité aux services de formation continue, des acteurs majeurs de ce rehaussement des compétences.

Dans la majorité des régions du Québec, les enveloppes budgétaires de la formation continue sont entièrement utilisées depuis des années. Ce sont plus de 7 000 adultes qui sont en attente de places disponibles dans les programmes de formation, notamment dans la grande région de Montréal. Malgré le besoin, Emploi-Québec a diminué ses achats de formation particulièrement au cours des cinq (5) dernières années, passant de 38,9 M\$ en 2008-2009, à 23,9 M\$ en 2013-2014.

Actuellement, plus de 25 000 personnes sont formées par les services aux entreprises, que ce soit sur les lieux de travail, en ligne ou en classe. Les entreprises qui utilisent ces services ont un niveau de satisfaction élevé au regard de la flexibilité des formations, de la qualité des formateurs, des expertises offertes et des coûts associés à ces formations. À l'instar de la formation continue, les services aux entreprises sont « branchés » sur les employeurs, assurant une forte adéquation formation-emploi. Il devient impératif d'élargir cette offre de services.

UN INVESTISSEMENT RENTABLE ET ESSENTIEL!

Le réseau collégial public est financé à la hauteur de 88 % par le gouvernement du Québec. Les cégeps ne disposent ni de droits de scolarité comme les universités ni de pouvoir de taxation comme les commissions scolaires. Cette situation rend l'enseignement collégial davantage dépendant du financement gouvernemental.

Par ailleurs, les cégeps sont contraints à l'équilibre budgétaire. À moins de compter sur leur solde de fonds lorsqu'ils en ont un, les cégeps ne peuvent présenter de résultats déficitaires, à défaut de s'exposer au dépôt d'un plan de redressement. Les règles en place témoignent, d'une part, de la gestion serrée auxquelles sont contraints les établissements collégiaux, mais d'autre part, aux choix déchirants qu'entraînent inévitablement une réduction des budgets des cégeps.

En date du 30 juin 2014, douze (12) cégeps ont déposé des résultats déficitaires. Depuis, le réseau collégial a subi deux (2) autres compressions budgétaires récurrentes totalisant plus de 41 M\$. Au cours des quatre (4) dernières années, les cégeps ont fait face à six (6) compressions budgétaires qui totalisent actuellement 109 M\$.

Par ailleurs, en examinant plus attentivement la structure des dépenses des cégeps, on constate que la très grande partie des dépenses est composée de salaires et de dépenses incompressibles. Ainsi, seule une petite partie du budget annuel des cégeps peut faire l'objet des diverses coupures exigées. Les récentes compressions budgétaires demandées aux cégeps font en sorte qu'ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour assumer un effort additionnel.

Les efforts exigés au cours des dernières années éliminent définitivement l'impact des sommes allouées dans le cadre du réinvestissement effectué en 2008 et destinées à maintenir la qualité de la formation et l'accessibilité aux études collégiales. Depuis 2010-2011, les cégeps subissent également des compressions additionnelles en raison de la non-indexation de certains paramètres de financement. Le non-financement de ces dépenses récurrentes et incontournables, comme les frais d'électricité et de chauffage, entraîne nécessairement des compressions additionnelles estimées à 15 M\$ dans les activités destinées à la mission première des cégeps. Ainsi, au cours des 25 dernières années, le réseau collégial aura subi une succession de réinvestissements et de compressions budgétaires ayant laissé un trou dans les finances des cégeps de plus 180 M\$.

Évidemment, ces compressions ont été appliquées de façon à éviter, autant que possible, les impacts sur les services destinés aux étudiants, en ciblant notamment l'ensemble des dépenses administratives des cégeps. Il importe toutefois de noter qu'au moment même où les cégeps doivent réduire les dépenses administratives, les exigences gouvernementales en matière de reddition de comptes ne cessent d'augmenter, rendant par le fait même très difficile une réduction additionnelle des budgets administratifs. Les modalités d'application de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Loi sur les contrats des organismes publics et la Loi sur les infrastructures publiques sont autant d'exemples démontrant l'ajout significatif des efforts à consentir pour les institutions collégiales, détournant ainsi autant de ressources de la pédagogie et des services aux étudiants.

De telles compressions créent des impacts significatifs dans le réseau collégial public. Les données compilées par la Fédération des cégeps indiquent que 29 des 48 cégeps ont été contraints de réduire des services directement offerts aux étudiants en 2014-2015. La réduction des budgets s'est fait sentir dans toutes les sphères d'activités des cégeps incluant le soutien psychosocial et les services de santé, l'accès aux bibliothèques ainsi que les services d'animation socioculturelle et parascolaire. Malheureusement, si la tendance se maintient, de nouvelles coupures de services rendus aux étudiants devront inévitablement être appliquées dans les cégeps en 2015-2016. On devra probablement aussi augmenter les droits de toute nature exigibles des étudiants qui verront leur effort financier s'alourdir.

Afin de fonctionner de manière optimale, les cégeps ont besoin de plus de stabilité financière, notamment afin d'assurer l'accessibilité et la qualité des services aux étudiants, ainsi qu'une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Cela est d'autant plus crucial que 88 % du financement des cégeps provient de l'État.

En plus des compressions budgétaires subies au cours des dernières années, le réseau collégial sera aux prises avec une diminution importante de son effectif étudiant dans les années à venir. La baisse démographique attendue, plus de 18 500 étudiants d'ici 2019¹¹, créera une pression importante sur la situation financière des collèges. Dans un tel contexte, afin de maintenir l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la qualité des services offerts aux étudiants et l'apport des cégeps à la vitalité de toutes les régions du Québec, la Fédération des cégeps mise sur l'annonce de mesures concrètes permettant de relever le défi démographique.

Ainsi, 50 % des économies engendrées par ces diminutions des effectifs devraient être préservées et réinvesties par le gouvernement dans le financement des cégeps. Le tout pourrait d'ailleurs faire l'objet d'une planification financière à plus long terme, sur un horizon de cinq (5) ans. Un tel plan permettrait aux cégeps de répondre plus efficacement à leurs obligations actuelles et d'assurer la pérennité des services actuellement offerts.

Afin de poursuivre sa mission, le réseau collégial aura besoin d'un financement qui assurera, entre autres, l'intégralité de ses coûts de système. Ces coûts comprennent notamment la progression salariale du personnel dans les échelles de traitement, les coûts relatifs aux variations des superficies et l'indexation des coûts autres que ceux de nature salariale. Sans cet ajout de ressources, les cégeps seront dans l'impossibilité d'assurer la pérennité des services déjà en place.

Bien que le Québec occupe la première place au Canada en ce qui a trait à l'obtention d'un diplôme post-secondaire chez les 18-24 ans (46,7 %), l'attractivité d'une formation post-secondaire, en ville comme en région, doit faire l'objet d'une priorité collective et gouvernementale. Cette formation post-obligatoire doit rester accessible, diversifiée et socialement équitable. À ce titre, la qualité du milieu de vie collégiale et les mesures d'accompagnement qui sont proposées aux étudiants sont actuellement fragilisées et ne pourraient être réduites davantage sans compromettre l'accessibilité aux études collégiales.

¹¹ Sources : MESRS : Direction de la planification - Prévisions de l'effectif étudiant au collégial – Prévisions de 2014 à 2028, <http://www.mesrs.gouv.qc.ca/ministere/acces-a-linformation/statistiques-etudes-et-rapports/previsions-de-leffectif-etudiant-au-collegial-previsions-de-2014-a-2028/>, Mai 2014.

Le réseau collégial public a fait sa large part dans la mesure de ses moyens limités et la présence d'une offre de formation de qualité dans toutes les régions et sous-régions du Québec est en cause. Nous savons que la proximité d'un établissement d'enseignement favorise la persévérance et le taux d'obtention du diplôme des individus. Pour maintenir cette rétention en région, il faut avoir les moyens de nos ambitions.

Également, si nous voulons mener efficacement à terme la réforme majeure de l'offre de formation collégiale à laquelle nous convie le rapport Demers¹² et le Ministère, nous avons besoin de stopper l'hémorragie occasionnée par les six (6) compressions subies depuis quatre (4) ans et qui se chiffrent à ce stade-ci à 109 M\$.

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de technologies de l'information, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedecegeps.qc.ca.

¹² Demers, Guy, Rapport final du Chantier sur l'offre de formation collégiale, juin 2014.
http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/sommet/Rapport_final_Chantier_offre_formation_collegiale.pdf.

Les cégeps en quelques chiffres

48 cégeps dont **43 cégeps** francophones et **5 cégeps** anglophones

5 écoles nationales : aérotechnique, aéronautique, pêches et aquaculture, navigation, meubles et ébénisterie

48 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) dans le réseau collégial public, dont **6** en pratiques sociales novatrices (PSN)

173 200 étudiants inscrits à plein temps en 2013

16 000 étudiantes et étudiants ont obtenu leur DEC en formation technique au cégep avec un taux de **placement** de **93,1 %** (2013)

27 261 inscrits en **formation continue** créditée (en 2013)

2519 étudiants internationaux dans les collèges **publics** en 2013

9658 étudiants en situation de handicap inscrits dans un collège en 2013

27 648 employés en 2013-2014

Contribution économique des cégeps en 2012-2013

Rendement annuel pour les diplômés :	16,6 %
Rendement annuel pour la société :	9,7 %
Rendement annuel pour les contribuables :	6,3 %
Écart moyen de revenus diplômés DEC vs diplômés DES sur la durée de vie active :	560 000 \$
Taux de chômage d'un diplômé du DEC	6,2 %
Taux de chômage d'un diplômé du DES	8,3 %
Retombées économiques globales pour 2012-2013 :	9,8 milliards de \$

Compressions budgétaires dans les cégeps : 2011-2012 à 2014-2015

Année	Compression
2011-2012	15,3 M\$
2011-2012	19,8 M\$
2012-2013	16,2 M\$
2013-2014	16,5 M\$
2014-2015	21,9 M\$
2014-2015	19,2 M\$
TOTAL	109 M\$